

Syndicat Intercommunal d'Aménagement
Hydraulique de Trévoux et ses environs
300 rue de la Mairie
01600 SAINTE EUPHEMIE

DELIBERATION SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 19 JUILLET 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 32

Présents : 15

Pouvoirs : 0

Votants : 15

Date de convocation du Comité syndical :

Le 11/07/2022

Le 19 juillet 2022, le Comité syndical du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de Trévoux et ses environs, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. David POMMIER dans la salle du Conseil de la CCDSV située au 627 route de Jassans à Trévoux.

Présents : René AUCAGNE, Gabriel AUMONIER, Fernand BERENGUER, Jean-François CHANTELOUBE, Baptiste COLLET, Annie DAYET, Thierry DELAMARE, Gilles DEMAISON, Gilles DUTREIVE, Cédric FIEF, Yann GALLAY, Thierry GROSSAT, Bruno HENRY, David POMMIER, Jean RAY.

Absents excusés Pierre ATHANAZE, Didier ALBAN, Michel BADOIL, Jérémy CAMUS, Christophe COTTAREL, Gilles CREMET, Pascal CUNY, Patrice DECEUR, Stéphanie DI RUSCIO, Christophe HENRY, Ghislaine LANDE, André MUT, Hervé ODET, Estelle MORIN, Gérard POYET, Bernard REY, Franck ZWISLER.

OBJET : Approbation des conclusions de l'inventaire patrimonial des ouvrages

Le comité syndical,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de Trévoux et ses environs ;

Vu les conclusions du comité technique en date du 27 mai 2021 ;

Vu les conclusions du Comité technique en date du 1^{er} juin 2021 ;

Vu les conclusions du Comité de Pilotage en date du 1^{er} juillet 2021 ;

Vu les conclusions du Comité de Pilotage en date du 10 mars 2022 ;

Vu l'inventaire patrimonial des ouvrages du SIAH ;

Vu l'avis favorable du Bureau syndical du 12 juillet 2022,

Le Président rappelle au Comité syndical qu'après près de deux ans d'une étroite coopération entre les services du SIAH et le bureau d'étude Réalité Environnement et de larges consultations des communes du territoire, les conclusions de l'inventaire patrimonial des ouvrages du SIAH ont été présentées en comité de pilotage le 10 mars 2022.

Le but de cet inventaire est d'arrêter précisément le périmètre d'intervention du SIAH afin de lui permettre d'entreprendre les travaux de rénovation et d'entretien de ces derniers.

La liste des ouvrages recensés comme relevant de la compétence du SIAH est annexée à la présente délibération.

Vu l'avis favorable du Bureau syndical du 12/07/2022 ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la liste des ouvrages relevant de la compétence du SIAH telle que figurant en annexe de la présente délibération ;
- ✓ **DE DIRE** que cette liste sera communiquée aux communes du territoire du SIAH accompagnée des fiches techniques des ouvrages situés sur leur territoire.

A Trévoux, le 19/07/2022

Le Secrétaire de séance,
Fernand BERENGUER



Affichage sous format électronique :

22 JUIL. 2022

Le Président,
David POMMIER

